

Paul Ryan soutient le droit à la prière à l'école publique

Author : Rédaction RC

Categories : [Americatho](#), [Eglise universelle](#), [Élus catholiques](#), [En Une](#), [Rapports Église/État : Laïcité](#)

Date : 7 septembre 2012



Beaucoup d'écoles publiques aux États-Unis ont, année après année, supprimé le droit à la prière, au motif de la « séparation de l'État et des Églises » mais dans une interprétation particulièrement laïciste de la Constitution. Cette dernière dit simplement qu'est prohibée aux États-Unis l'institution d'une religion d'État – les constituants américains ne voulaient pas reproduire le modèle européen, et notamment le modèle britannique, de « religion établie » ou d'État – mais pas le bannissement de *toutes* les religions et de toute expression religieuse de la sphère publique.

Le député catholique du Wisconsin **Paul Ryan**, colistier de **Mitt Romney** aux fonctions de vice Président des États-Unis, lors d'une tournée électorale dans l'Utah mercredi dernier, a précisé à des militants qui l'interrogeaient, être tout à fait favorable à ce que les États aient le droit d'autoriser la prière dans les écoles publiques. Cela relève, selon lui, d'une question constitutionnelle pour les États et de la responsabilité morale des parents. La laïcité n'est pas exactement comprise de la même façon aux États-Unis et en France...